



## **CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE COMPÉTITION (FINALES DE COMITÉ, DE LIGUE ET NATIONALES)**

Décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2017, annulant et remplaçant toutes décisions antérieures.

### **1. Préambule**

Le soutien financier accordé par le Club aux compétiteurs a pour but essentiel de favoriser le développement du Bridge et de notre Club.

Cette aide n'est cependant possible que grâce au soutien de la Municipalité, matérialisé par la mise à disposition du Club de tranches horaires dans les salles municipales, et ce, dans des conditions on ne peut plus favorables.

En retour, le Club se doit de participer à la vie locale en apportant son soutien aux manifestations locales pour lesquelles il est sollicité par la Municipalité.

### **2. Participation du Club aux frais de compétition (finales après phases qualificatives exclusivement)**

- Participation aux droits d'inscription
- Participation aux frais annexes de déplacement et éventuellement aux frais de séjour, lorsque ces finales ont lieu hors du Rhône.
- Pour les finales nationales les participations de la FFB viennent d'abord se déduire des frais engagés.

Les montants de ces participations sont fixés annuellement par le Bureau du Conseil d'Administration en début de saison.

### **3. Conditions d'Attribution des Participations aux Frais de Finales**

- Les participations aux frais de compétition sont réservées aux adhérents du Club.
- Les équipes doivent représenter le Club.
- Une équipe représente le Club lorsque :
  - par paire : les 2 joueurs sont adhérents au Club et le Capitaine licencié au Club
  - par 4 : au moins 50% des joueurs inscrits sont adhérents au club et le Capitaine licencié au Club. Les participations sont réduites de 25% par joueur non adhérent.

#### Autres conditions :

Les joueurs s'engagent formellement à une participation d'au moins 2 heures à l'organisation des manifestations du club (internes ou dans le cadre de l'animation communale).

- Deux refus consécutifs, quel qu'en soit le motif, entraînent la suppression de la participation du Club.
- Sont dérogés de cette obligation :
  - Tous les joueurs ayant une activité régulière au sein du Club supérieure à 10 heures annuelles et validée par le Bureau du Conseil d'Administration
  - Les joueurs âgés de plus de 80 ans ou souffrant d'une maladie ou d'une infirmité connue du Bureau.

- Les joueurs retraités doivent avoir participé à au moins 30 tournois de régularité dans les 12 mois de la saison précédente ou bien être licenciés au Club depuis 10 ans sans interruption.
- Pour les joueurs exerçant une activité professionnelle les empêchant de participer aux tournois qui se déroulent l'après-midi, le nombre minimum de participations aux tournois de régularités est abaissé de 30 à 15 (les 10 ans d'ancienneté ne sont pas requis)

#### **4. Compétitions concernées :**

Toutes les compétitions du Comité du Lyonnais figurant sur l'agenda édité chaque année, avec les 2 variantes suivantes :

- Espérance par 2 ou par 4 :

Pour la 1<sup>ère</sup> participation, tous les droits d'inscription sont pris en charge par le club, la participation éventuelle aux frais annexes est la même que pour les finales. Pour les éventuelles participations suivantes, on revient aux conditions générales de participation aux finales.

- Interclub :

Remboursement de tous les droits d'inscription et, pour les finales se déroulant hors du Rhône, participation aux frais annexes.

#### **5. Désignation des frais annexes :**

- Indemnité kilométrique
- Frais de péage
- Frais de parking limité à la durée des matchs
- Repas (pour une compétition se déroulant matin et après-midi)
- Hébergement & petit-déjeuner (pour une compétition se déroulant sur plusieurs jours)

#### **6. Montants de la participation : voir document annexe**

Pour le remboursement de ces dépenses, les justificatifs des frais et la convocation devront obligatoirement accompagner le document de demande de remboursement établi par le capitaine. Une seule demande par équipe et par compétition.

Le montant total des participations du Club sera versé exclusivement au Capitaine de l'Équipe.



## DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE COMPÉTITION

Compétition :	
Date : ..... Lieu : ..... Heure : .....	
Composition de l'équipe : .....	
Nom du Capitaine : .....	Résultats : .....
FRAIS ENGAGES	PARTICIPATION CLUB (Réservé au club)
1) Droit de table : .....	
2) <u>Frais de transport</u> Route : 0.20 € x km = ..... Péages : ..... Parking : ..... Autre: .....	
3) <u>Hébergement</u> Chambre(s) individuelle(s) <input type="checkbox"/> ..... Chambre(s) double(s) <input type="checkbox"/> ..... Petit(s) déjeuner(s) <input type="checkbox"/> .....	
4) <u>Restauration</u> Déjeuner(s) <input type="checkbox"/> ..... Dîner(s) <input type="checkbox"/> .....	
<b>TOTAL:</b>	<b>TOTAL:</b>
Pièces remises <input type="checkbox"/> Convocation <input type="checkbox"/> Justifications de route <input type="checkbox"/> Justifications autres <input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/>	Réglé le: Chèque n°

Fait le : .....

Signature : .....

Annexe 1

**MONTANT DES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE COMPÉTITION**

	FINALE COMITE	FINALE LIGUE	FINALE NATIONALE		
<b>1) épreuves X 2</b>	Montant de l'inscription	Montant de l'inscription			
Esperance			Na		
Promotion			Na		
Honneur			Na		
Excellence			Na		
<b>2) épreuves X 4</b>					
Esperance			Na		
Promotion			Na		
Honneur			Na		
Excellence			Na		
<b>Coupe de France</b>			Na		
<b>Trophée de France</b>			Na		
<b>3) interclub</b>					
Tous les frais d'inscription sont pris en charge par le club					
<b>4) frais annexes</b>					
Transport SNCF			2eme classe sur justificatif		
Indemnité kilomètre	0.20 €/km				
Frais péage	Sur justificatif				
Frais parking	Limité à la durée du match sur justificatif				
Repas / forfait	Jusqu'à 18€ avec justificatif				
Chambre double	Jusqu'à 50€ avec justificatif				
Chambre individuelle	Jusqu'à 30€ avec justificatif				
Petit déjeuner	Jusqu'à 10€ avec justificatif				